



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 19.103

BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT N° 19.103

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée le projet de Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2020 du budget annexe d'assainissement.

La gestion du réseau d'assainissement du Département, qui s'étend sur 625 kilomètres, nécessite de se doter de moyens pour garantir sa pérennité et veiller au bon fonctionnement du système.

Ainsi, il est proposé un volume de crédits de paiement permettant, d'une part, de maintenir le patrimoine d'assainissement existant en bon état, avec la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages visitables et, d'autre part, de poursuivre la réalisation de travaux nécessaires à l'adaptation des ouvrages d'assainissement liés aux nouveaux projets de tramways et des projets de voirie structurants du Département.

Dans ce cadre, je vous propose d'examiner dans un premier temps les dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) avant de vous présenter les dépenses et recettes de la section d'investissement (II).

I. SECTION D'EXPLOITATION

A. DEPENSES

Pour l'exercice 2020, les propositions d'inscriptions de dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 6,59 M€ contre 5,92 M€ en 2019, du fait de charges financières et de charges exceptionnelles en hausse. Ces dépenses se répartissent principalement de la manière suivante :

- 3,77 M€ pour les dépenses de personnel, contre 4,01 M€ en 2019, cette diminution s'expliquant par l'actualisation des prévisions par rapport aux effectifs réels ;
- 1,00 M€ sont inscrits au titre du versement des intérêts bancaires dus en 2020 contre 0,70 M€ en 2019, 0,47 M€ sont inscrits au titre des ICNE rattachables sur l'exercice contre 0,21 M€ en 2019, et 0,15 M€ sont inscrits au titre du *swap* contre 0,17 M€ en 2019. Cette augmentation est due à l'impact des emprunts contractés afin de financer les grands travaux d'investissement (tramways...). Le total des charges financières s'élève donc à 1,62 M€ contre 1,08 M€ en 2019 ;
- 0,58 M€ de charges exceptionnelles contre 0,10 M€ en 2019, du fait de l'inscription supplémentaire de 0,30 M€ en autres charges exceptionnelles pour faire face aux éventuels contentieux avec les cablo-opérateurs et de 0,19 M€ d'annulation de titres dus à ces mêmes contentieux ;
- 0,62 M€ pour les charges à caractère général, contre 0,64 M€ en 2019. Elles sont principalement constituées des dépenses suivantes :
 - 0,25 M€ pour le marché d'assistance pour le contrôle de l'exécution du contrat de délégation de service public, avec le lancement d'un nouveau marché en avril 2020 ;

- 0,18 M€ pour les autres études et recherches ;
- 0,75 M€ au titre des charges de copropriété des bâtiments.

Les propositions d'inscriptions de dépenses d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 11,22 M€ au titre de la dotation aux amortissements des immobilisations. Cette dépense de la section de fonctionnement se traduit par une recette au sein de la section d'investissement.

Enfin, le montant du prélèvement de la section d'exploitation pour le financement des investissements s'élève à 10,27 M€¹.

B. RECETTES

Les recettes réelles de la section d'exploitation sont estimées à 24,13 M€ contre 22,00 M€ en 2019 et se répartissent principalement de la manière suivante :

- 18,23 M€ au titre de la part départementale de la redevance d'assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2019, et avec la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public (DSP), le montant de la part qui revient au Département est de 0,22 € HT/m³. Je vous propose de maintenir ce montant de redevance au 1^{er} janvier 2020. La part départementale de la redevance d'assainissement est calculée sur 12 mois avec un volume moyen de consommation de 84 Mm³, et minorée des potentiels impayés facturés par le Sedif ;
- 3,51 M€ pour la contribution au titre des eaux pluviales, correspondant à la participation du budget général aux dépenses liées au réseau d'assainissement unitaire ;
- 0,70 M€ au titre des prestations de services fournies auprès des cablo-opérateurs ;
- 0,40 M€ au titre des droits de raccordement au réseau départemental perçus sur les usagers ;
- 0,15 M€ au titre des gains sur échange de taux d'intérêts (*swap*) ;
- 1,07 M€ au titre du remboursement des cotisations CNRACL en parts salariale et patronale des agents placés en détachement à la SEVESC ;
- 0,07 M€ au titre du remboursement des charges de copropriété par le délégataire.

Les recettes d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 3,95 M€ au titre des amortissements des subventions d'équipement reçues.

¹ Virement constitué d'une dépense en section d'exploitation et d'une recette en section d'investissement.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement inscrites s'élèvent à 64,79 M€, contre 58,60 M€ au BP 2019.

Cette variation s'explique notamment par un refinancement de dette plus important qu'en 2019.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à un montant de 3,95 M€ contre 4,38 M€ en 2019.

Les dépenses de la section d'investissement se déclinent de la manière suivante :

1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses prévues au budget 2020 visent, d'une part, à la réhabilitation des ouvrages et, d'autre part, à l'amélioration du réseau existant.

Les crédits de paiement proposés au vote de l'Assemblée départementale s'élèvent à 13,22 M€, contre 12,53 M€ en 2019.

a. La réhabilitation des ouvrages unitaires

Les principaux projets sont les suivants :

- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable rue Roguet à Clichy : 2,90 M€ ;
- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable rue de l'Aigle à La Garenne-Colombes : 2,14 M€ ;
- la réhabilitation du collecteur unitaire visitable boulevard de la République à La Garenne-Colombes : 2,04 M€.

b. L'amélioration du réseau existant

Les réseaux unitaires doivent être régulièrement améliorés pour demeurer performants. Les principaux postes de dépenses prévues concernent :

- la modernisation des déversoirs d'orage avec le remplacement de déversoirs situés sur la rive gauche de la Seine de Puteaux à Asnières-sur-Seine et la poursuite des travaux d'automatisation d'un déversoir à Asnières-sur-Seine et de la phase de conception de déversoirs à Puteaux et Asnières-sur-Seine : 1,88 M€ ;
- la modification des ouvrages à la demande de la Société du Grand Paris : 1,00 M€ ;

- la gestion de flux, notamment par le développement de stations (postes satellites) ou de points de mesures existants et des développements mineurs pour le système de Gestion Assistée par l'Informatique de l'Assainissement (GAIA) : 0,68 M€ ;
- le maillage SAR 62 à Sèvres afin de créer une liaison entre le collecteur du réseau départemental et le collecteur Sèvres-Achères-Rueil du SIAAP : 0,20 M€.

2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

Avec la réalisation des différents projets de voirie et de transports menés par le Département, il est nécessaire d'adapter certains réseaux d'assainissement en conséquence. Pour ce faire, les crédits de paiement proposés au vote s'élèvent à 26,46 M€, contre 26,76 M€ en 2019.

Les principaux postes de dépenses portent sur les projets suivants :

- le début des travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement impactés par le projet de tramway Asnières – Colombes (T1) : 25,60 M€ ;
- la fin des travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement impactés par le projet de tramway Antony – Clamart (T10) : 0,60 M€ ;
- la modification et la réhabilitation des réseaux d'assainissement impactés par la requalification de la RD7 : 0,23 M€.

3. Les opérations financières et comptables

Pour 2020, les opérations financières et comptables s'élèvent à 10,95 M€ (hors réaménagement de la dette), contre 10,68 M€ en 2019.

Les crédits proposés au vote sont principalement les suivants :

- 6,80 M€ destinés aux remboursements en capital des emprunts contractés ;
- 3,96 M€ destinés à l'amortissement des subventions d'équipements reçues. Cette dépense donne lieu à l'inscription d'une recette de fonctionnement du même montant.

Le réaménagement de la dette représente 18,00 M€, contre 12,70 M€ en 2019, correspondants au montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2020. Ce montant est également inscrit en recette de la section d'investissement.

B. RECETTES

Les recettes réelles pour l'année 2019 sont estimées à 47,25 M€, contre 42,51 M€ en 2019, et se décomposent de la manière suivante :

- 26,04 M€ au titre du besoin d'emprunt prévisionnel pour l'exercice 2020 ;
- 18,00 M€ au titre du refinancement de la dette ;
- 1,66 M€ au titre des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, principalement au titre des travaux de réhabilitation réalisés sur les collecteurs unitaires visitables situés à La Garenne-Colombes, Bourg-la-Reine, Clichy et Antony (1,04 M€ contre 0,29 M€), des travaux d'amélioration du réseau (0,40 M€) et des études relatives aux travaux de réhabilitation des réseaux (0,27 M€ contre 0,47 M€ en 2019) ;
- 1,40 M€ (contre 0,17 M€ en 2019) au titre du remboursement intégral par la Société du Grand Paris des dépenses engagées pour les études et les travaux rendus nécessaires par la réalisation de la ligne 15 sud du Grand Paris Express (les remboursements sont effectués postérieurement à la réalisation des travaux, entraînant un décalage et une différence entre les montants de dépenses et de recettes).

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours prévisionnel de la dette du budget annexe d'assainissement (uniquement indexée à taux fixe) est envisagé à 32,45 M€, contre 12,81 M€ au BP 2019.

En outre, le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement s'élève à 10,27 M€, contre 6,95 M€ en 2019.

Les recettes d'ordre au titre des amortissements des immobilisations s'élèvent à 11,22 M€. Une dépense du même montant est inscrite en section de fonctionnement.

Ainsi, le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 que je sou mets au vote de l'Assemblée départementale représente :

- 28 078 412,23 € en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation ;
- 68 737 874,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian